

## Compte rendu de la séance du 20 novembre 2020

Secrétaire(s) de la séance: Virginie DESGRANGES

### Ordre du jour:

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2020.

### Délibérations :

- Modification des statuts de MBA - ajout de la compétence contribution au SDIS
- Transfert de la compétence PLUI à MBA
- Demande de subvention fond de concours MBA (voirie)
- Convention de mandat 2020 pour le SIVOM
- Ouverture du compte épargne temps pour les agents communaux

Compte-rendus de réunions

Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Portant approbation des modifications des statuts de Mâconnais Beaujolais par les communes membres - Ajout de la compétence " contribution au SDIS ( DE 2020 060)

La loi Notre du 7 août 2015 permet le transfert de la contribution des communes au SDIS à l'EPCI et donne une base légale à ce transfert.

Par délibération du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération a décidé de proposer aux communes le transfert de cette compétence supplémentaire en adoptant une modification de ses statuts par l'ajout du point « 9. Versement des contributions des communes membres au SDIS ». Un toilettage lié à la suppression de la notion de compétences optionnelles par la loi Engagement et Proximité est également proposé.

Suite à la notification de cette délibération par MBA, le Conseil municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification proposée.

Un arrêté préfectoral fixera les nouveaux statuts si une majorité qualifiée de communes approuve les modifications statutaires (2/3 des communes représentant plus 50% population ou l'inverse, dont la commune représentant plus du quart de la population totale).

Le conseil municipal est invité à approuver la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément au projet de statuts joint en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5216-5, L. 5211-7 et L. 1424-35,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Considérant que les communes membres peuvent transférer à MBA la compétence supplémentaire en matière de contribution au SDIS,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE : A l'unanimité d'approuver la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « *versement des contributions des communes membres au SDIS* » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément aux statuts joints en annexe.

Transfert de la compétence PLUI à Mâconnais Beaujolais Agglomération ( DE 2020 061)

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que considérant qu'en application de la loi ALUR, la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, sera automatiquement transférée à Mâconnais Beaujolais Agglomération à compter du 1er janvier 2021, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE : A l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Demande de subvention de fond de concours à Maconnais Beaujolais Agglomération ( DE 2020 062)

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mâconnais-Beaujolais Agglomération a mis en place un fonds de concours pour les travaux de voirie. Dans le cadre de la sécurisation de la route Neuve, située à Leynes, coût prévisionnel de l'opération 3795,57 € HT, Monsieur le Maire propose de solliciter un fond de concours à hauteur de 1500 € auprès de MBA.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE : A l'unanimité d'approuver cette demande de subvention de 1500 €

Ouverture de compte épargne-temps pour les personnels communaux ( DE 2020 063)

Monsieur Le Maire explique le principe du compte épargne temps (CET) : permettre au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré, le CET est alimenté par des jours de congés non pris. Mis en place par convention ou accord collectif, Monsieur Le Maire propose aux conseil municipal d'approuver l'ouverture d'un compte épargne temps pour l'ensemble du personnel communal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE : A l'unanimité, l'ouverture d'un compte épargne temps.

## **COMPTE RENDU DE REUNION :**

Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération "Convention mandat 2020 travaux SIVOM" prévue à l'ordre du jour. Cette délibération avait déjà été prise lors du précédent conseil.

Approbation du dernier compte-rendu de séance en date du 16 octobre 2020 : Monsieur Christophe WUYLSTEKER signale que n'était pas inscrite sa remarque concernant la sécurité des enfants à la sortie de l'école maternelle de Leynes.

- Madame Suzanne BERGERET donne le compte rendu de la réunion « Petite enfance MBA » qui a eu lieu le 8 octobre 2020. Mise en place et rôle de cette commission.
- Madame Isabelle DE GROOTE et Monsieur Christophe WUYLSTEKER donnent le compte-rendu de la commission Communication qui s'est réunie le 05 novembre 2020. Sujets abordés : Le bulletin municipal et le site internet.
- Monsieur Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le 6 novembre 2020. Il donne les effectifs et annonce les projets et activités des élèves pour l'année scolaire.
- Monsieur Bernard MARTIN donne le compte rendu de la commission consultative des services publics organisée par MBA qui a eu lieu le 20 novembre 2020. Ont été évoqués : L'assainissement, rapport prix qualité de l'eau et l'assainissement (RPQS), le rapport annuel des eaux potables, le transport et la mobilité

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Projet rénovation de la salle polyvalente**

- Monsieur Bernard Justin a présenté une maquette vidéo 3D de sa vision du projet de rénovation de la Salle des fêtes, alimentée par la concertation des associations locales.
- Monsieur Christophe BEZ présente le dossier de l'ATD intitulé « Rénovation salle polyvalente » qui sera analysé lors de la prochaine commission « Bâtiments communaux » en vue de sa validation par la municipalité.
- Monsieur Bernard MARTIN évoque les appels à projet du Département pour obtenir des subventions sur les travaux de voirie et aménagements divers. Il invite les élus en charge de la commission « Bâtiments » à élaborer un dossier chiffré de la rénovation de la Salle des fêtes avant le 31 décembre 2020.

### **Les commissions communales**

- Monsieur Bernard MARTIN rappelle que les commissions communales se réunissent en Mairie et préparent un compte-rendu qui devra être validé par la municipalité. Il appelle chaque commission à nommer un « rapporteur/référent » et invite ces dernières à élaborer une feuille de route qui sera validée par la municipalité. Des dates sont fixées et les « rapporteurs/référents » nommés : Voirie : Bernard JUSTIN - Bâtiments : Fanny ROCHE-GAILLON - Cimetière : Sébastien LACHARME - Urbanisme : Romain AUVIGUE - Manifestations : Isabelle DE GROOTE - Finances : Virginie DESGRANGES - Action

sociale : Jacqueline MILLAMANT - Fleurissement : Sébastien LACHARME - CCJ : Bernard MARTIN - Communication : Christophe WUYLSTEKER.

**Autres sujets :**

- Monsieur le maire fait lecture de trois courriers :
  - Le premier concerne un courrier adressé par la mairie à un administré, faisant suite à une plainte d'un voisin concernant un désagrément occasionné par l'aboiement de son chien,
  - Le second concerne la réponse de cet administré faite à la mairie,
  - Le troisième concerne l'entretien des logements communaux.
  
- Un conseiller fait part de l'état d'une partie du chemin du Creux du Vic (entre carrefour RD31 et carrefour chemin bétonné. Sera vu avec le SIVOM.
  
- Un conseiller fait part d'un regard de réseau d'assainissement qui occasionne une gêne sur la bande de roulement située sur la route Neuve.
  
- Monsieur Christophe WUYLSTEKER revient sur la sécurité à la sortie de l'école maternelle. Monsieur Le Maire voit avec l'institutrice ce qui pourrait être envisagé pour améliorer cette sortie des enfants.
  
- Monsieur Le Maire fait part de la visite d'un adjoint de la trésorerie principale Mâcon municipale venu présenter une analyse financière simplifiée pour la Commune. Monsieur Christophe BEZ complète le commentaire.

La séance a été levée à 23 heures 30.

**Date du prochain conseil 18 décembre 2020 à 19 :15**